

130.000 euros pour gérer une métropole

BOURGMESTRES Les rémunérations publiées

Le site Cumuleo, qui publie depuis plusieurs années le nombre de mandats et les cumuls des élus locaux, régionaux et fédéraux, fait désormais figurer sur son site les rémunérations liées à ces mandats.

Il s'agit en réalité de données publiques. Les mandats sont publiés chaque année par la Cour des comptes dans le Moniteur belge, et les rémunérations sont également mentionnées dans le journal officiel. Mais la compilation de ces données est un travail de titan, et la publicité est donc très souvent bien peu accessible aux non-initiés.

La rémunération des bourgmestres étant calculée en fonction du nombre d'habitants de la localité, il n'est pas étonnant de voir les bourgmestres des grandes villes présenter les fiches de paye les plus coquettes.

Les salaires sont calculés en fonction du nombre d'habitants

Les maïeurs d'Anvers, Bart De Wever (N-VA), et de Gand, Daniel Termont (SPA), figurent en tête de ce classement des rémunérations avec 130.000 euros

brut par an. Suivent Yvan Mayeur (Bruxelles/PS) et Willy Demeyer (Liège/PS) avec 129.400 euros, qui devancent les bourgmestres d'Alost, Louvain, Malines et Bruges (120.600 euros chacun).

Des chiffres dévoilés par la *Libre* ce vendredi. Au bas de l'échelle, c'est le bourgmestre de Hesteppe, 89 habitants, qui se contente des émoluments les plus symboliques : 22.271 euros brut annuels. Côté francophone, le maïeur de Daverdisse, qui se contente de 34.077 euros est le plus mal loti.

Sur la base des données publiées ce vendredi par la Cour des comptes, Cumuleo a aussi fait le point sur les mandats. Cette année, la personne qui cumule le plus est... un jeune conseiller communal gantois de Groen, qui cumule 58 mandats dont 15 rémunérés. Une situation qui doit davantage à sa qualité de syndicaliste à la CGSLB qu'à ses fonctions politiques chez les verts flamands.

La Cour des comptes relève aussi que 197 mandataires n'ont pas déposé leurs mandats pour l'année 2015. N'y figure toutefois aucune personnalité majeure de

la politique belge. Une situation sans doute due à l'infamante médiatisation des fautifs ces dernières années. Le nombre de mandataires en défaut a du reste légèrement diminué par rapport à l'année précédente lors de laquelle 202 mandataires n'avaient pas respecté leurs obligations.

Par ailleurs, 66 déclarations de patrimoine n'ont pas été déposées pour 2015, contre 46 en 2014. ■

B.Dy